

Koordinatorin: Claudia Michel, Donnerbühlweg 33, 3012 Bern, T 031 301 08 88/031 631 80 14, F 631 85 11,  
e-mail: [postbeijing@swix.ch](mailto:postbeijing@swix.ch), Spenden: PC 84-265144-4, [www.postbeijing.ch](http://www.postbeijing.ch)

**Delegierte:** Frauenstelle für Friedensarbeit cfd, CEVI Schweiz. Kommission für Frauenfragen, Coordination romande Suivi de Pékin, Fraueninformationszentrum FIZ, Frauen + Entwicklung, Frauen für den Frieden, Frauenkirchen-Synode Schweiz, Frauenplenum GR, Frauenrat für Aussenpolitik, FRAP!, Nosotras - Wir Frauen, Pfadibewegung Schweiz PBS, Schweiz. Arbeiterhilfswerk SAH, Schweiz. Landfrauenverband SLFV, Schweiz. Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände SAJV, Schweiz. Kath. Frauenbund SKF, Schweiz. Verband d. Akademikerinnen SVA, Schweiz. Verband alleinerziehender Mütter + Väter SVAMV, Schweiz. Verband für Frauenrechte svf, Schweiz. Vereinigung f. Strafflosigkeit des Schwangerschaftsabbruchs svss, Tuluyang Pinoy, vast, WAGGGS

# Rundbrief 2/00 September/Oktober

## EDITORIAL:

Millenniumsjaar – Frauenjaar? Man möchte es meinen, vergegenwärtigt frau sich die Grossanlässe, welche uns dieses Jahr beschert hat! In unserer Herbstausgabe berichten Teilnehmerinnen der diesjährigen internationalen Frauen-Anlässe über Erfolge und Misserfolge. Die Schlussveranstaltung der Marche mondiale läuft auf vollen Touren, wenn der Rundbrief in den Briefkasten flattert. Nicht vergessen: Am 13. Oktober findet das Abschlussfest in Basel statt. Nähere Informationen finden Sie im Artikel von Simone Chapuis.

An der UNO-Weltfrauenkonferenz in New York haben Maryse Durrer und Rosmarie Bär die NGOs in der Schweizer Delegation „Peking + 5“ vertreten. Ihre Bilanz stimmt kritisch. „Frauenrechte werden nicht gewährt, Frauenrechte müssen erkämpft werden, immer und immer wieder“, so Rosmarie Bär. Dies gilt mehr denn je in unserer Zeit, wo es weltweit am politischen Willen zur Gleichstellung von Frau und Mann fehlt.

Wie den Aktionsplan umsetzen, haben wir uns an der letztjährigen Jahrestagung gefragt. Zwei originelle Beispiele aus Zürich geben Antworten darauf. Die NGO-Koordination beteiligt sich an der Vernehmlassung zum Schweizer Bericht der Frauenkonvention. Jessika Kehl-Lauff gibt uns eine Einführung in die Thematik und last but not least möchten wir euch nicht das Referat von Ruth Streit von unserer Jahrestagung vorenthalten.

Viel Spass beim Lesen wünscht

Claudia Michel  
Koordinatorin

## INHALT:

MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2000 Simone Chapuis-Bischof <b>La Marche mondiale des femmes, un phénomène historique sans précédent</b> .....	2
UNO-KONFERENZEN Rosmarie Bär <b>Women 2000: Konferenz der kleinen Schritte oder „Our work is far from done“</b> .....	2
Maryse Durrer <b>Se payer de mots. Pékin + 5: Session extraordinaire à New York</b> .....	3
Olga Hél-Bongo <b>Beobachterin und Delegierte an Weltkonferenzen</b> ....	4
Olga Hél-Bongo <b>Observatrice et Déléguée aux Conférences Mondiales</b>	5
UMSETZUNG DES AKTIONSPLANES Bianca Miglioretto <b>Halt Gewalt – Frei Fahrt für Frauen: Das Frauen-Tram gegen Gewalt</b> .....	6
Stella Jegher <b>Grundrechte neu denken – Referenzsystem „Beijing“ für die Verfassungsdiskussion im Kanton Zürich</b> .....	6
VERNEHMLASSUNG ZUR FRAUENKONVENTION Jessika Kehl-Lauff <b>Une des plus importantes possibilités d'exercer une influence: CEDAW – la Convention de la Femme</b> .....	7
JAHRESTAGUNG DER NGO-KOORDINATION Ruth Streit <b>Politique d'égalité au niveau rural, l'Assemblée annuelle de l'ONG Coordination après Pékin</b> .....	9

**Besuchen Sie unsere Website <http://www.postbeijing.ch>**

Unsere Email adresse: [postbeijing@swix.ch](mailto:postbeijing@swix.ch)

---

## LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES, UN PHÉNOMÈNE HISTORIQUE SANS PRÉCÉDENT

---

La Fédération des femmes du Québec a frappé un coup dans le mille en lançant l'idée - il y a 5 ans - d'une marche pour toutes les femmes du Monde en l'an 2000: à ce jour, des groupes de femmes de 157 pays ont annoncé leur participation; des organisations de 101 pays se sont donné une coordination nationale et organisent des actions d'envergure.

«La nature et la société ont déshérité la moitié de l'espèce humaine» écrivait, il y a deux siècles, Georges Sand dans sa révolte contre Napoléon qui l'avait envoyée en exil. Peu de changements notoires depuis: les femmes sont bien la moitié déshéritée de l'espèce humaine, la moitié la plus pauvre, la moitié qui subit, de surcroît, tant de violences.

### Aujourd'hui les femmes en ont assez

- d'être des laissées pour compte du progrès social, technologique et économique,
- d'être exclues du pouvoir politique à tous les niveaux,
- d'être violentées et de n'avoir aucun droit de se plaindre et d'obtenir justice.

Aujourd'hui donc, dans 157 pays, les femmes sont solidaires; elles manifestent, elles crient, elles tapent sur des casseroles, elles chantent, elles discutent, elles marchent... quelques kilomètres, ensemble, symboliquement.

La marche se terminera à New York le 17 octobre, journée internationale de l'élimination de la pauvreté. Ce jour-là, des milliers - espérons, des millions - de

signatures (cartes d'appui et pétitions) seront remises au Secrétaire général des Nations Unies,

Le matériel suisse (cartes d'appui, flyers à imprimer, t-shirts, vignettes, pins, sacs en coton) peut être commandé à la Coordination suisse, case postale 1093, 1001 Lausanne.

N'oubliez pas de signer la carte d'appui: au moment de mettre sous presse ce bulletin, nous en sommes à 7328 signatures pour toute la Suisse. C'est trop peu. (celles qui sont destinées au Conseil fédéral seront remises après le 25 novembre)

Monsieur Kofi Annan par une délégation de 200 femmes venant de tous les pays engagés dans la Marche. En Suisse, des marches et d'autres manifestations ont eu lieu depuis le 8 mars dans tous les cantons. D'autres actions sont encore programmées: renseignez-vous auprès des coordinations cantonales ou sur le site internet [www.marche-mondiale.ch](http://www.marche-mondiale.ch). Par ailleurs, venez toutes à Bâle le 13 octobre à 13h30 à la Münsterplatz, 14h discours, 14h30 marche/cortège dans Bâle jusqu'à 16h et ensuite animation, ateliers, stands, concerts à la Barfüsserplatz. Le soir, nos déléguées à Bruxelles, Washington et New York prendront le train de nuit pour Bruxelles où a lieu le grand rendez-vous européen, samedi le 14 octobre.

Simone Chapuis-Bischof  
adf/svf

---

## WOMEN 2000: KONFERENZ DER KLEINEN SCHRITTE ODER „OUR WORK IS FAR FROM DONE“

---

„Die historische Bedeutung der Konferenz wird von der Effektivität abhängen, mit der wir unsere Verpflichtungen in die Tat umsetzen. Nichts kann Taten ersetzen.“ Mit diesem Satz schloss im September 1995 die tansanische Präsidentin Gertrude Mongella die 4. UN-Weltfrauenkonferenz in Peking. Fünf Jahre später, vom 5. bis 9. Juni 2000, wurde an einer UNO-Sonder-generalversammlung eine erste Bilanz gezogen. Es galt, das in Peking verabschiedete Aktionsprogramm mit der Frauenrealität weltweit zu vergleichen; die Schwierigkeiten bei der Umsetzung zu benennen, die Taten und Unterlassungen aufzuzeigen, neue Massnahmen und weitergehende Zielsetzungen zu formulieren.

### Trotz fehlendem politischem Willen ...

Ist aus „Empowerment of women“, dem Dreh- und Angelpunkt, der die Pekinger-Plattform konzeptionell

trägt und zusammenhält, mehr geworden als eine kreative Wortschöpfung? Haben die einzelnen Staaten die Hausaufgaben gemacht?

Die Analyse der in New York anwesenden NGOs war einhellig: Frauenrechte werden nicht gewährt, Frauenrechte müssen erkämpft werden, immer und immer wieder. Daran hat sich in den letzten fünf Jahren nichts geändert. „Peking + 5“ hat dies wieder bestätigt. Die Globalisierung der Wirtschaft, die Deregulierung der Finanz- und Arbeitsmärkte haben in vielen Ländern – vor allem in vielen Entwicklungsländern – die Bemühungen um eine Gleichstellung der Geschlechter untergraben. Frauenarmut hat weltweit zugenommen. Die Schweiz bildet leider keine Ausnahme. „Es besteht dringender Bedarf, in den Entscheidungsprozessen eine ausgewogene Vertretung der Geschlechter herbeizuführen“, schreibt die UNO. Ein Satz im

globalen alternativen Bericht der NGO benennt unmissverständlich den Grund der schlechten Zwischenbilanz: „Chronischer Mangel an politischem Willen und zu wenig Bereitschaft, in Frauen zu investieren.“

Hat sich der Aufwand einer UNO-Sondergeneralversammlung gelohnt? Diese Frage stellten sich Tausende von Delegierten nach einer Woche langer, zäher und oft frustrierender Verhandlungen. Es waren Tage und Nächte, in denen um jeden Beschluss mühsam gerungen wurde. Die Situation war mehr als einmal so kritisch, dass UNO-Generalsekretär Kofi Annan persönlich intervenierte. „Die Pekinger Beschlüsse müssen in vollem Umfang erhalten bleiben“, mahnte er. Wie bereits in Peking und 1994 in Kairo an der UN-Konferenz „Bevölkerung und Entwicklung“ blockierten einige islamische Staaten und der Vatikan mit seinen Verbündeten die Verhandlungen. Allerdings gab es auch „Blockierer“ aus dem Norden.

Fast vollständig fehlen im Dokument finanzielle Verpflichtungen und terminliche Ziele. Vieles ist zu wenig konkret ausformuliert. Damit ist es den einzelnen Regierungen überlassen, Tempo und finanzielle Ressourcen für die Umsetzung der Aktionspläne festzulegen. Und den NGO bleibt die schwierige Aufgabe, weiterhin Druck zu machen; auch in der Schweiz.

### ... Fortschritte

Trotz all der Schwierigkeiten und Widerwärtigkeiten sprach die UN-Sonderberaterin für Frauenfragen, Angela King, am Ende der Konferenz für Viele, als sie feststellte: „Das war es wert“. Einer der zentralen Fortschritte, wenn nicht gar ein Durchbruch, konnte im Kapitel Bildung festgeschrieben werden. Unverständlicherweise wurde er von den Medien kaum als solcher gewürdigt. Die Regierungen werden aufgefordert, bis ins Jahr 2005 (Peking +10) für Mädchen und Knaben gleiche Bildungschancen zu schaffen. Zudem werden die Staaten aufgefordert, alle Formen der häuslichen Gewalt als Menschenrechtsverletzung zu ächten und namentlich

die Vergewaltigung in der Ehe als strafbares Delikt zu erklären. Erstmals werden in einem offiziellen UN-Dokument Zwangsheiraten und die Ermordung von Frauen zur Rettung der „Familienehre“ angesprochen. In Zukunft stellt die Genitalverstümmelung von Mädchen und Frauen eine schändliche Menschenrechtsverletzung dar. Allein dieser Artikel war – wenn er umgesetzt wird - die Reise nach New York wert.

Von nun an soll geschlechtsbedingte Gewalt an Frauen als Asylgrund gelten, auch das ein Fortschritt. Die Bekämpfung von Aids wurde ganz oben auf die Agenda gesetzt, ebenso der Kampf gegen Frauenhandel und Zwangsprostitution. Und nicht zuletzt soll in Zukunft den Frauen bei der Konfliktprävention, in Versöhnungs- und Friedensprozessen eine wichtige Rolle zukommen. Damit ist der Weg für die Frauen in den UN-Sicherheitsrat geebnet....

### „No going back“

Was nicht im Dokument steht, aber nicht weniger von Bedeutung ist: Der Prozess, der Kampf um die Gleichstellung der Frauen, das Einstehen für den Grundsatz „Frauenrechte sind Menschenrechte“, konnte in Gang gehalten werden. Die Millionen von Frauen, die in NGOs zusammengeschlossen sind, Frauen, die irgendwo auf der Welt tagtäglich mühsame und hindernisreiche Umsetzungsarbeit leisten, können sich auf dieses Dokument berufen. Sie können ihre Regierungen ermahnen und sie können einfordern. Nicht zuletzt konnten sich Frauen wieder gegenseitig Mut machen für die Weiterarbeit, wertvolle Bezugsnetze knüpfen und neue Strategien entwickeln. Denn Hillary Clinton hatte mehr als Recht: „Our work is far from done.“ Ihre Worte sind ein Aufruf zum Weiterkämpfen, ein Plädoyer für einen „langen Atem“. Aber sie sind auch zu lesen mit Gertrude Mongella's Schlusswort von Peking: „Eine Revolution hat begonnen – es gibt kein Zurück mehr!“

Rosmarie Bär,  
Koordinatorin für Entwicklungspolitik  
Mitglied der Schweizer Delegation „Peking + 5“

---

## SE PAYER DE MOTS

### PÉKIN + 5: SESSION EXTRAORDINAIRE À NEW YORK

---

Si l'on se paie de mots, Pékin+5 est un succès. Le retour en arrière craint n'a pas eu lieu; les engagements de Pékin ont été réaffirmés...au niveau des mots. Mais si l'on considère les progrès concrets, observables sur le terrain, le sentiment de duperie et d'échecs devient très lourd.

Quatre obstacles courent à travers toutes les réponses faites par les différents pays: ils se nomment peu ou pas de volonté politique, non allocation ou réallocation

de ressources, insuffisante prise de conscience de l'opinion publique sur l'importance des enjeux et manque de statistiques ventilées selon le sexe. Si l'on affine l'analyse en l'étendant aux 189 pays membres de l'ONU, on peut regrouper en quatre volets les domaines où il y a eu aggravation ou émergence:

- ◆ le sida
- ◆ la violence envers les femmes - attention particulière au trafic du sexe sous toutes ses formes

- ◆ la globalisation - attention particulière à la dette et à la féminisation de la pauvreté
- ◆ la cour internationale - attention particulière aux femmes dans les zones de conflits armés

Dès l'ébauche de la négociation une impression désagréable de fuite en avant se dégage, aussi bien du côté des États que de celui des ONG. Il semble plus simple de continuer à imaginer des stratégies, même si celles énoncées quelques années auparavant n'ont pas encore donné de résultats... est-ce facilité ou impuissance ? Un autre danger se profile, la tentative par certains pays de tout ramener au niveau national, ce qui bien entendu évite le contrôle par la communauté internationale et permet aussi de museler les ONG et l'opinion publique.

Un doute s'insinue: pour les Nations Unies et les États les femmes sont-elles aussi importantes qu'ils le proclament ? Si l'on mesure la place de la question féminine dans les différents pays à l'état de préparation et de compétence des négociateurs, on reste perplexe. Aujourd'hui encore, après 25 ans, pour de larges pans de la société les problèmes débattus ne concernent que les femmes et les questions sérieuses se traitent ailleurs. Mais comme le dit la théologienne brésilienne Ivone Gebara "on imagine que nous ne faisons que défendre la femme ou revendiquer ses droits. Or, c'est toute personne humaine, quel que soit son genre, qui mérite d'être valorisée. Un jour viendra, quand l'égalité des droits sera vraiment réalisée dans tous les domaines, où nous pourrions nous atteler à d'autres tâches prioritaires ensemble, femmes et hommes." Malheureusement ce jour n'est pas venu, il semble même s'éloigner si grandes sont les craintes exprimées devant les changements de société que cela implique.

Des évidences s'imposent malgré le catalogue de mesures annoncées - certaines depuis plus de 25 ans -

- ◆ les femmes ne disposent toujours pas du plein respect de leurs droits humains
- ◆ la violence sous toutes ses formes ne fait que croître

- ◆ le sida frappe tous les continents et ravage tout particulièrement la population jeune de l'Afrique obérant son avenir
- ◆ la globalisation et les nouvelles technologies offrent aussi des chances, mais pour le moment elles ne profitent qu'aux privilégiées des pays du Nord
- ◆ la pauvreté continue à avoir un visage trop souvent féminin
- ◆ les femmes participent trop peu aux prises de décisions - surtout au plan économique et politique.

### **L'espérance demeure**

Au delà du temps perdu, des frustrations, il y a eu partage, il y a eu rencontre, il y a eu des consensus trouvés malgré tous les obstacles. C'est l'un des mérites de l'ONU d'offrir ce forum universel irremplaçable où convergent tous les acteurs de la vie - les gouvernements, les fonctionnaires/experts et la société civile. Ces grand-messes permettent aussi de voir globalement les situations; et dans une économie qui se globalise, il est d'autant plus nécessaire d'apprécier de manière holistique les conséquences de ce processus et la meilleure manière d'en partager les fruits et d'en atténuer les effets négatifs. Toutefois, si l'on se place dans le contexte d'une démocratie, il est clair qu'il ne suffit pas qu'une administration, voire un gouvernement, soient favorables à des mesures pour assurer l'égalité et la pleine participation des femmes. Pour qu'il y ait concrétisation, il faut que les parlements aient la volonté politique de faire aboutir ces mesures.... et comme nous le savons bien, les parlementaires attendent le plus souvent qu'il y ait une pression populaire avant de proposer des projets qui pourraient aboutir à un référendum, un refus populaire ou à une non-réélection. Il est une vérité absolue dans une démocratie: sans une large adhésion populaire, les meilleures intentions restent lettres mortes. Moralité: les femmes et les organisations féminines devraient revoir leurs stratégies.

Maryse Durrer

Coordination romande Suivi de Pékin

---

## **BEOBACHTERIN UND DELEGIERTE AN WELTKONFERENZEN**

---

Im Juni 2000 konzentrierte sich das Interesse weltweit auf die Frauenfrage und auf die Sozialentwicklung wegen der zwei Weltkonferenzen, die in New York ("Women 2000: Gender Equality, Development and Peace for the Twenty-first Century") und Genf ("Geneva 2000: The Next Step in Social Development") stattfanden.

Ich hatte das Vergnügen (zum ersten Mal in meinem Leben), an diesen beiden Ereignissen als Beobachterin und Delegierte von zwei Organisationen teilzunehmen: Die eine, die mich vom 5.-9. Juni nach New York sandte, und die CISM-Venetien heisst (Coordination des Immigrés du Sud du Monde), ist eine Nichtregierungsorganisation mit Sitz in Venedig. Sie kümmert sich um die Integration der Einwanderer und Einwanderinnen

aus Afrika, Asien, Lateinamerika und Osteuropa nach Italien.

WAGGGS/AMGE (World Association of Girl Guides and Girl Scouts/ Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses) ist die andere Freiwilligen-Organisation, die mich vom 26.-30. Juni spontan durch meine Nachbarin Lili Schürch, WAGGGS UNO-Vertreterin, in ihr Genfer Team aufnahm.

WAGGGS' Mission ist "to enable girls and young women to develop their fullest potential as responsible citizens of the world".

Aus beiden Erfahrungen, die vordergründig so verschiedene Themen und Ziele hatten, hat sich mein Blick auf ein gemeinsames Phänomen konzentriert: die unge-

meine wichtige Rolle, die Frauen in beiden Fällen gespielt haben.

In New York war ich einerseits speziell beeindruckt von der zahlreichen Vertretung der entsandten Frauen aus aller Welt, von der Sprachgewandtheit und der einstimmigen Beliebtheit bei den Frauen von Hillary Clinton, an der Eröffnungsfeier von Women 2000 (Beijing+5 für die Eingeweihten) und von der Dynamik sowie den Aussagen der afro-amerikanischen, afrikanischen und indianischen Advokatinnen, die ihren Status, ihre Funktion und ihre Rechte in ihren Ursprungsländern forderten. Andererseits war ich gleichermassen erstaunt über eine so schwache männliche Präsenz in den Konferenzsälen. Solange die Frauenfrage nur von den Frauen debattiert wird und nicht mehr Männer zum Zuhören anregt, wage ich zu bezweifeln, dass die weltweiten Forderungen der Frauen ernst genommen werden ...

Am Entwicklungsgipfel in Genf war der dynamische Einsatz an den Roundtables der jungen WAGGGS Frauen, die von London, Paris, Madagaskar und Genf gekommen waren, erstaunlich. Ihr Workshop vom 29.

Juni war den Themen der non-formellen Erziehung bei Jugendorganisationen und der weltweiten Gesundheit (Aids-Prävention, Gesundheitserziehung bei Jugendlichen in Afrika) gewidmet. Er wickelte sich in einer sympathischen Atmosphäre ab und überzeugte mich von der Effizienz ihrer Einsätze vor Ort.

Wenn auch die dänischen Aktivisten am Social Summit in Genf gegen "die Überheblichkeit und Heuchelei der feierlichen Reden der Weltleader" demonstriert haben und das Versagen ihrer vor fünf Jahren in Kopenhagen gefassten Resolutionen anprangerten (die Zunahme der Armut in der Welt), können doch einige Freiwilligen-Organisationen wie WAGGGS und CISM-Venetie beweisen, dass ihre Aktionen für die soziale Entwicklung und die Frauenförderung bei weitem das hohle und unwirksame Wort übertreffen.

Olga Hél-Bongo  
Onex

---

## OBSERVATRICE ET DÉLÉGUÉE AUX CONFÉRENCES MONDIALES

---

En juin 2000, la réflexion sur la question féminine et la question sociale dans le monde était dense, avec les deux Conférences Mondiales qui se sont tenues à New-York ("Women 2000: Gender Equality, Development and Peace for the Twenty-first Century") et à Genève ("Geneva 2000: The Next Step in Social Development").

J'ai eu la joie d'assister (pour la première fois dans ma vie) à ces deux événements en qualité d'observatrice et déléguée de deux organisations: la première qui m'envoyait à New-York du 5 au 9 juin, dénommée CISM-Venetie (Coordination des Immigrés du Sud du Monde), est une organisation non gouvernementale sise à Venise. Elle se charge d'intégrer les immigré(e)s d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, des Pays de l'Est, en Italie.

WAGGGS/AMGE (World Association of Girl Guides and Girl Scouts/Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses) est la seconde organisation bénévole pour laquelle je fus spontanément enrôlée du 26 au 30 juin à Genève - grâce à mon expérience initiatique à New-York - par ma voisine Lili Schürch, représentante de WAGGGS aux Nations Unies. WAGGGS/AMGE se donne pour mission de "permettre aux filles et aux jeunes femmes de développer pleinement leur potentiel de citoyennes du monde, conscientes de leurs responsabilités".

Des deux expériences aux thèmes et aux buts apparemment divergents, mon regard s'est tourné vers un phénomène commun: le rôle essentiel qu'ont joué les femmes dans les deux cas.

Particulièrement impressionnée, à New-York, par la représentation accrue des femmes déléguées venues des quatre coins du monde, par la rhétorique éloquente et la popularité unanime d'Hillary Clinton auprès des fem-

mes, lors de la cérémonie d'ouverture de "Women 2000" (Beijing+5 pour les intimes) et par le dynamisme ainsi que le témoignage des femmes avocates afro-américaines, africaines et indiennes revendiquant leur statut, leur fonction et leurs droits dans leurs pays respectifs, je fus parallèlement perplexe de constater la trop faible présence masculine dans les salles de conférence. Tant que la question féminine ne sera débattue que par les femmes et ne sollicitera pas plus d'hommes à l'écoute, je doute que les revendications mondiales des femmes ne soient prises au sérieux ...

Au Sommet Social à Genève, le dynamisme des jeunes femmes de WAGGGS venues de Londres, de Paris, de Madagascar, d'Athènes et de Genève fut surprenant autour des tables rondes. Leur atelier du 29 juin, consacré au thème de l'éducation non-formelle des organisations de jeunesse et des programmes de santé dans le monde (méthodes de prévention du sida et éducation sanitaire des adolescentes en Afrique, pour ne citer qu'un exemple) se déroulait dans une atmosphère sympathique et me persuadait de l'efficacité de leurs actions sur le terrain.

Si les activistes danois lors du Sommet Social à Genève, ont milité contre "la vanité et l'hypocrisie des discours solennels des leaders mondiaux", dénonçant l'échec de leur résolution d'il y a cinq ans à Copenhague (le ralentissement de la pauvreté dans le monde), certains organismes bénévoles tels que WAGGGS ou le CISM-Venetie sont en mesure de leur prouver que l'action pour le développement social et la question des femmes peut de loin dépasser la parole vaine et inopérante.

Olga Hél-Bongo  
Onex

---

## HALT GEWALT – FREI FAHRT FÜR FRAUEN: DAS FRAUEN-TRAM GEGEN GEWALT

---

„Willkommen im Frauen-Tram gegen Gewalt, wie Sie sicher bemerkt haben, ist dies ein spezielles Tram. Wir verkehren aber wie ein normaler Vierer zwischen Escher-Wyss-Platz und Tiefenbrunnen. Während den Fahrten stellen sich verschiedene Organisationen vor. Als nächstes hören sie eine Toninstallation des Mädchentreff, Zürich:

Musik: DRISCHLA ODER RUHIG SIE, JUNGI FRAUE REDED ZUM THEMA GWALT ...“

... ertönt es aus den Lautsprechern und plötzlich bricht das Gemurmel und Geschwätz im übervollen Tram ab. Alle hören aufmerksam zu. Sogar die jungen Männer, die beim Einsteigen noch meinten: „Oje, was soll dänn daas?“, hören gebannt den Stimmen von Mädchen und jungen Frauen zu, die über ihre Erfahrungen und den Umgang mit Gewalt berichten.

Ein Zusammenschnitt des Tram-Tages mit Originaltönen wurde in der Frauen-Nachrichtensendung von Radio LoRa, Zürich ausgestrahlt. Diese Sendung kann auf Kassette bei der cfd-Frauenstelle für Friedensarbeit, Postfach 9621, 8036 Zürich, [frieda@swix.ch](mailto:frieda@swix.ch), 01 242 93 07 gegen einen Unkostenbeitrag bestellt werden, ebenso die Pressemappe mit Texten von allen Organisationen.

Das Frauen-Tram gegen Gewalt, das am 19. September bei schönem Herbstwetter durch die Strassen Zürichs rollte, war ein voller Erfolg. Immer noch erhalten wir positive Reaktionen von Organisationen und Künstlerinnen, die sich am Frauen-Tram beteiligten sowie von PassagierInnen. Die vielen Leute, die zufällig einstiegen, waren am Anfang oft etwas überfordert - ein Tram, in dem aus den Lautsprechern ganz andere Töne erklingen, als die gewohnte Durchsage der Leitstelle? - Gerne haben sie das Flugblatt mit dem Programm entgegen-

genommen, und haben meist positiv und interessiert reagiert. Einige stiegen ein und freuten sich, dass sie gerade dieses Tram erwischten, von dem sie bereits in der Zeitung gelesen hatten.

Beeindruckend war auch die Vielfalt der Beiträge. Die Toninstallation des Mädchentreffs war nur einer der Höhepunkte. Die verschiedenen Organisationen haben mit viel Fantasie, Kreativität und auch Humor die einzelnen Fahrten gestaltet, die von Baritonsaxofon-Musik umrandet wurden. Da war beispielsweise die Literaturreise des Nottelphons Zürich mit beunruhigenden Texten von Donna Leon. Über Mittag präsentierte die Migrantinnenorganisation 'NOSO-TRAS-Wir Frauen' eine Performance, die mit dem Entrollen von Transparenten endete: „ILLEGALITÄT IST GEWALT“, „BÜRGERINNENRECHTE OHNE GRENZEN“. Der Vortrag über die Militarisierung der kroatischen Gesellschaft nach dem Krieg von der cfd-Partnerorganisation B.a.B.e. in Zagreb, stiess auf grosses Interesse. Auf der Fahrt des Frauen-informationszentrums FIZ machte eine Schauspielerin humorvoll auf strukturelle Gewalt aufmerksam und in der LoRa-Toncollage wurde Gewalt in den Medien, sowie Gewalt gegen Lesben auf akustisch einladende Art thematisiert. Den Abschluss bildete die Lesung des Mannebüro Züri zum Tra(u)m-Mann am Feierabend. Das Playback-Theater Zürich trat als „Friedenscorps für sicheres Tramfahren“ in Erscheinung und verteilte an den Haltestellen den Fahrplan des Frauen-Trams sowie zwei unterschiedliche Verhaltenskodexe für Frauen und Männer beim Tramfahren.

Bianca Miglioretto  
cfd-Frauenstelle für Friedensarbeit

---

## GRUNDRECHTE NEU DENKEN – REFERENZSYSTEM „BEIJING“ FÜR DIE VERFASSUNGSDISKUSSION IM KANTON ZÜRICH

---

Unter dem Titel "Zürcher Frauen in guter Verfassung" entstand im Frühjahr 2000 auf Initiative der Zürcher Frauenpartei FraP! (Frauen macht Politik) eine Arbeitsgruppe, die die Diskussionen um die Revision der Zürcher Kantonsverfassung kritisch verfolgt und sich dabei auf die Plattform der 5. Weltfrauenkonferenz bezieht.

Im Juni 2000 waren die Stimmberechtigten im Kanton Zürich zur Wahl eines Verfassungsrates aufgerufen, der in den kommenden drei bis fünf Jahren die Totalrevision der Zürcher Kantonsverfassung an die Hand nehmen soll. Nachdem der Versuch, eine unabhängige

Frauenliste für die Wahlen aufzustellen, teils am Desinteresse gegenüber Verfassungsfragen, teils an mangelnden Kapazitäten oder anderweitigen Loyalitäten engagierter Frauen gescheitert war, entstanden die "Frauen in guter Verfassung" mit dem Ziel, Öffentlichkeits- und Lobbyarbeit für femini-stische Forderungen zu leisten.

Im Hinblick auf die Wahlen wurde ein "Feministisches Manifest" zur neuen Zürcher Kantonsverfassung erarbeitet. Referenzsystem für die darin formulierten 13 Forderungen waren explizit die Aktionsplattform der 5. Weltfrauenkonferenz von Beijing, der daraus abgeleitete Aktionsplan für die Schweiz und die NGO-

Kommentare. Als weiterer Anhaltspunkt diene die Plattform des Weltfrauen-marsches.

### **Feministisches Manifest**

Eine Verfassungsdiskussion dreht sich um die Grundrechte und die Grundwerte des gesellschaftlichen Zusammenlebens. Die Definition derselben soll in der aktuellen Zürcher Verfassungsrevision nicht einmal mehr allein dem Interessenausgleich innerhalb des patriarchalen Systems überlassen werden. Als wichtigste Forderungen erschienen uns deshalb unter anderem:

- ◆ ein allgemeines Diskriminierungsverbot in allen gesellschaftlichen Bereichen;
- ◆ die Gleichstellung von lesbischen, heterosexuellen und schwulen Lebensformen;
- ◆ ein zivilstandsunabhängiges Aufenthaltsrecht für AusländerInnen;
- ◆ das Recht auf staatliche Unterstützung für Mütter und Kinder, insbesondere in bezug auf Mutterschaft und familienexterne Kinderbetreuung;
- ◆ das Recht auf ein garantiertes existenzsicherndes Einkommen und die Anerkennung unbezahlter Arbeit;
- ◆ die gerechte Verteilung staatlicher Mittel auf Frauen und Männer.

Das Feministische Manifest stiess in politisch aktiven Kreisen rasch auf ein breites Interesse. Es wurde in kürzester Zeit von über hundert Frauen und Männern, Kandidierenden und anderen, unterzeichnet, die gemeinsam eine Veröffentlichung in der Wochenzeitung WOZ im vollen Wortlaut finanzierten.

Ignoriert wurde es leider von den Medien, trotz vielfacher Klagen derselben über den flauen Wahlkampf um die Verfassungsratswahlen.

Das Manifest kann bestellt werden bei:  
Zürcher Frauen in guter Verfassung, c/o Frauen macht Politik FraP!, Postfach, 8036 Zürich Postfach, oder über Mail: frauenverfassung@gmx.ch

Andererseits erschien der Text auf der Homepage des Kantons Zürich im Rahmen einer Verfassungsrats-Seite und ist mittlerweile auch in einer vom Regierungsrat mit herausgegebenen offiziellen Schriftenreihe "Materialien zur Zürcher Verfassungsreform" publiziert worden (Band 7).

### **“Wir wollen was sehen!”**

Die Wahlen am 18. Juni ergaben einen erschreckend hohen Anteil für die SVP, aber: Auch 8 UnterzeichnerInnen des feministischen Manifests sind gewählt worden. Mithin können immerhin 8% des hundertköpfigen Gremiums auf unsere Forderungen behaftet werden. Ziel der Arbeitsgruppe "Zürcher Frauen in guter Verfassung" bleibt es, während der ganzen Dauer der Verfassungsratsdiskussionen in der Öffentlichkeit mit Hearings, Veranstaltungen und Aktionen präsent zu sein, die feministischen Forderungen zu vertiefen und zu verbreitern und Horizonte einer Grundrechtsdiskussion aufzuzeigen, die in der realpolitischen Debatte unterzugehen drohen. Den Auftakt bildete eine Aktion vor dem Rathaus am 13. September anlässlich der konstituierenden Sitzung des neuen Gremiums: Auf Bockleitern platziert, beobachteten wir mit überdimensionierten Brillen, Lupen, Fernrohren und Feldstechern die in den Sitzungssaal einziehenden Mitglieder des Verfassungsrates, Motto: WIR WOLLEN WAS SEHEN!

Stella Jegher  
FraP!

---

## **UNE DES PLUS IMPORTANTE POSSIBILITÉ D'EXERCER UNE INFLUENCE: CEDAW - LA CONVENTION DE LA FEMME**

---

Après la création des Nations Unies en 1945, deux Commissions ont été créées dans l'année 1946: la Commission des Droits de l'Homme qui, aujourd'hui, se réunit tous les ans au printemps à Genève. Cette Commission a élaboré la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui est entrée en vigueur en 1948. La Déclaration des Droits de l'Homme contient différents articles qui s'appliquent surtout aux femmes.

### **La CWS**

La deuxième commission fondée en janvier 1946 et qui se réunit aujourd'hui tous les ans au printemps à New York, est la Commission de la condition féminine (CSW). Cette commission est composée de 45 membres qui représentent leurs gouvernements et est aidée activement par le service des Nations Unies chargé de l'encouragement de la femme (UN Division for the Advancement of Women). Elle a aujourd'hui des organisations soeurs ONG affiliées dans les trois grands centres: Les "CSW" des ONGs à Genève, Vienne et New York qui travaillent en groupes de travail et en unités Task-Force pour soutenir le travail de la Commission.

La CSW, par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC), est directement responsable vis-à-vis de l'Assemblée générale de l'ONU. Le travail principal de la Commission réside dans l'élaboration de recommandations et/ou de conventions qui sont soumises aux États membres des Nations-unies. La CSW a créé la Convention sur les droits politiques de la femme (en vigueur depuis le 7.7.1954), la Convention sur l'assentiment pour le mariage, l'âge minimum pour le mariage ainsi que la tenue de registres des mariages (en vigueur depuis le 9.12.1964). En décembre de l'année 1979, la CSW a présenté à l'Assemblée générale des Nations unies un autre texte pour adoption: La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

### **La CEDAW**

Les bases élaborées dans la Déclaration des Droits de l'Homme et dans les Conventions et recommandations précédentes ont été résumées et clairement exposées. C'est pourquoi la

CEDAW porte souvent aussi le nom de CHARTE DES DROITS DE LA FEMME ou plus simplement: La Convention de la Femme. Cette convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. Contrairement aux travaux de la CSW qui s'occupe de l'égalité des sexes (appelée aussi Gender-question) dans le monde entier, la Convention de la Femme est concentrée exclusivement sur la condition féminine des États signataires.

Comme c'est l'usage pour la plupart de ces accords, la Convention de la Femme a été pourvue d'un Comité. Le Comité a une fonction de contrôle et de conseil pour la mise en pratique de la Convention dans les États nationaux. Il contrôle notamment les actions nationales visant à l'élimination de la discrimination des femmes dans les domaines civil, politique, économique et culturel. Le sigle anglais CEDAW peut être utilisé tant pour la Convention (Convention) que pour le Comité (Committee on the Elimination of Discrimination Against Women), en règle générale, on entend aujourd'hui par ce sigle le Comité lié à cette Convention.

C'est avec joie que Madame Angela King, Conseillère du secrétaire général Kofi Annan pour les questions d'égalité des sexes et pour l'encouragement des femmes, a constaté que le CEDAW, avec 161 ratifications, et la Convention sur les droits de l'enfant sont les conventions les plus répandues dans le monde entier. Les États qui ont ratifié cette convention devraient présenter un premier rapport environ un an après la ratification et, par la suite, tous les quatre ans.

### **Le rapport de la Suisse à la CEDAW**

Comme la Suisse a ratifié la Convention en 1997, le premier rapport de la Suisse est attendu pour 1999. Mais personne ne viendra se plaindre si elle ne commence à rédiger le rapport qu'à la fin de cette année. Pourquoi? Au contraire des autres comités de l'ONU, pour la Convention de la femme, l'État rapporteur est tout d'abord mis sur une liste d'attente quand l'État a soumis son rapport. Du fait de la longueur actuelle de cette même liste (déjà pour les premiers rapports, plus de cinq États font la queue), il ne faut pas compter avec un dénouement rapide. Les ONG doivent, d'après

l'International Women's Rights Action Watch (iwwraw), attendre à partir de la remise des rapports officiels encore en moyenne deux ans avant que les rapports soient traités en comité. Passons maintenant au côté technique: Le Comité a pour coutume de soumettre des questions aux autorités des États au sujet de la participation des ONG lors de la présentation du rapport. Souvent aussi, il a été demandé des rapports "fantômes" ou même des entretiens non officiels pour que les véritables problèmes des femmes au niveau national puissent être abordés. Le CEDAW accepte aussi les rapports fantômes des ONG qui ont collaboré au rapport officiel car on s'est aperçu que le rapport officiel ne fait pas nécessairement état de l'opinion des ONG. Mais il est entendu que les ONG prennent le rapport officiel pour base. Les rapports fantômes des ONG, qui pouvaient être lus comme commentaire du rapport officiel, ont été taxés de particulièrement efficaces. On demande en outre que plusieurs ONG collaborent au niveau national ou même international. Une telle collaboration demande toutefois des ressources financières et en personnel.

Dans la Convention nous trouvons les sujets suivants:

- ◆ Dans la partie I, dans les six premiers articles, le terme de "discrimination de la femme" est défini et différentes mesures destinées à lutter contre une éventuelle discrimination sont paraphrasées.
- ◆ Les articles 2 et 4 devraient être particulièrement intéressants ; ils permettent explicitement des mesures dites positives pour que l'égalité de fait soit réalisée, si ces mesures sont limitées dans le temps.
- ◆ Dans les parties II à IV, sont formulés les principes de l'égalité des droits civiques et politiques des femmes, notamment les mesures détaillées au niveau des questions du mariage et de la famille ainsi que la participation des femmes à l'économie, au travail et à l'éducation.
- ◆ La partie V comprend les procédures de contrôle et, en particulier, la création du Comité.
- ◆ La partie VI, les clauses finales dans les articles 23 à 30.

Si le rapport officiel ne contient pas assez d'informations de base, il est aussi important de le faire précéder d'informations générales explicatives. Ici aussi, certaines informations mentionnant l'élaboration ou les difficultés lors de

l'élaboration du rapport fantôme peuvent être données. Les experts apprécient particulièrement quand les ONG peuvent exposer les difficultés en détail en fournissant les preuves et quand des propositions de solutions peuvent être abordées également dans la discussion.

Quand un rapport officiel est à l'ordre du jour du Comité, ce dernier invite la représentation du pays en question à présenter ce même rapport. A chaque pays est attribué un rapporteur / une rapporteuse dont la tâche est, après la discussion, de rédiger un commentaire final. Ce commentaire contient des recommandations du Comité à l'adresse du pays et est, pour le travail des ONG, d'une importance extrême.

Message du Conseil fédéral et texte de la Convention: EDMZ n° 95.060. Un manuel en anglais, en français et en espagnol est disponible à l'iwwraw (fax 001 612 624 0668, e-mail: iwwraw@hhh.umn.edu): "Assessing the Status of Women: A Guide to Reporting Under the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women".

Les ONG n'ont pas de droit de participation garanti par la loi mais les possibilités suivantes sont présentes:

- ◆ Un rapport fantôme écrit doit être en possession de la présidente et de la rapporteuse environ 6 semaines avant la séance et doit être en possession de tous les membres du Comité au début de la séance.
- ◆ La présence et l'audition des ONG pendant les deux réunions de midi du Comité, les membres du Comité demandant ici directement aux ONG des informations spécifiques au pays. Les ONG peuvent, en peu de mots, attirer ici l'attention sur des points importants.
- ◆ Dès que les rapports périodiques sont traités par les groupes de travail qui préparent les différentes réunions, la présence des ONG est très importante pendant les réunions préparatoires. Le groupe de travail invite souvent les ONG à présenter leur rapport fantôme. (Ceci n'est pas encore le cas pour la Suisse, du fait que le premier rapport est en discussion).

Un autre fil conducteur pour le travail des ONG se retrouve dans les "Directives relatives à l'élaboration de rapports officiels à l'adresse de la CEDAW"; les premiers rapports doivent toujours se composer de deux parties distinctes: La première partie décrit le pays sous tou-

tes ses facettes: pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, le respect des droits de l'homme et la mise en pratique du respect des droits et obligations des citoyennes et citoyens. Dans la deuxième partie, les questions suivantes doivent prendre une grande place:

- ◆ Quelles mesures sont actuellement en vigueur pour atteindre les objectifs posés par la CEDAW?
- ◆ Quels progrès ont pu être atteints depuis que la Convention est en vigueur?
- ◆ Quels autres progrès ont été atteints au niveau des questions juridiques prises individuellement?

- ◆ Quelles sont les différences entre la condition juridique et la véritable condition de la femme dans l'État?
- ◆ Quelles sont les limitations et restrictions dans les lois, dans la pratique ou dans la tradition qui sont responsables du fait que les femmes ne peuvent pas faire usage des droits prévus par la CEDAW?

Jessika Kehl-Lauff,  
présidente adf-svf

---

## **POLITIQUE D'ÉGALITÉ AU NIVEAU RURAL**

### **L' ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ONG COORDINATION APRÈS PÉKIN**

---

Quand les responsables « de la Coordination après Pékin » m'ont invité à parler de la politique d'égalité en milieu rural, j'ai accepté sans trop d'hésitations. Il y a une dizaine d'années encore, les responsables paysannes auraient probablement refusé poliment votre invitation en disant que la question de l'égalité de la paysanne ne faisait pas vraiment partie de leurs préoccupations. La situation a bien changé et deux raisons m'ont particulièrement poussées à accepter l'invitation.

#### **L'égalité et la paysanne**

Pendant longtemps, ce sujet ne préoccupait pas vraiment le monde de la paysanne et de la femme rurale. Les paysannes faisaient et font encore partie de la frange plutôt conservatrice du pays et restent donc attachées au rôle traditionnel de la femme. De plus, la paysanne a toujours participé à l'exploitation du domaine. Elle avait son champ d'action personnel qu'elle gérait comme elle le voulait. Il s'agissait souvent de branches annexes, moins importantes pour la survie et pour l'image de l'exploitation. Une paysanne valaisanne m'a dit qu'en Valais les activités gérées par les paysannes avaient traditionnellement fortement varié d'une région à l'autre. Là où la notoriété du domaine dépendait du lait, la paysanne s'occupait des lopins de céréales ou de vigne. Dans les régions par contre, où la vigne comptait plus que tout le reste pour la renommée de l'exploitation, la paysanne s'occupait du petit troupeau laitier. Malgré ce rôle mineur, la paysanne ne se sentait donc pas exclue de la gestion du domaine et se contentait de son rôle.

Enfin, un autre point marquant est le fait qu'il y ait eu très peu de divorces en milieu rural du moins jusqu'à récemment. La paysanne avait l'impression que l'exploitation, même si elle était presque toujours au nom du mari, lui appartenait également. Pour elle, la situation vécue primait sur la situation juridique. A ses yeux, le métier de paysanne était un métier pleinement reconnu par son entourage et elle ne voyait pas l'utilité d'une reconnaissance officielle.

Regardons maintenant la situation actuelle. La paysanne est considérée comme simple ménagère. Ne croyez surtout pas que j'aie l'intention de minimiser le travail de la ménagère. Logiquement, pourtant, on doit admettre que la paysanne n'est pas uniquement ménagère mais également exploitante. Selon des chiffres officiels, elle partage son temps entre son ménage rural (60%) et l'exploitation (40%).

#### **Manque de statut juridique**

Malgré l'implication évidente de la paysanne sur l'exploitation, elle n'a pas de statut juridique. Elle n'est pas employée, puisqu'elle n'a pas de contrat de travail et ne touche pas de salaire pour son travail. Elle n'a pas non plus de statut d'associée, de fermière ou de propriétaire, puisque dans la grande majorité des cas, tout est au nom du mari. Juridiquement, la paysanne semble plutôt faire partie de l'inventaire que du centre de décision ! Pour nous, cette situation n'est plus tolérable. L'absence de reconnaissance sociale est injuste et provoque des difficultés notamment lors d'une réinsertion professionnelle, d'une séparation

des tâches sur le domaine ou lors d'un changement de statut familial (divorce ou autre). Il est évident que l'absence de reconnaissance ne développe ni l'estime de soi de la paysanne ni l'estime que le monde extérieur lui porte. Pourtant, avec les difficultés économiques de l'agriculture, la paysanne est de plus en plus souvent responsable de branches financièrement importantes pour la survie d'un domaine, comme la vente directe, le tourisme rural etc. et elle mériterait un statut reconnu.

J'aimerais vous relater un exemple concret pour vous décrire la réalité de ce qui peut se passer: Dernièrement, au CHUV (centre hospitalier universitaire vaudois), une paysanne a dû déclarer son métier. Elle avait beau être en position d'un brevet fédéral de paysanne, l'ordinateur refusait tout simplement d'enregistrer son métier. La secrétaire lui a alors expliqué que, pour le Canton de Vaud, le métier de paysanne n'existait pas et qu'elle était donc considérée comme simple ménagère. C'est assez drôle comme anecdote, mais les conséquences peuvent être douloureuses. En cas d'invalidité par exemple, cette paysanne ne toucherait que la rente minimum, puisque son travail n'est ni reconnu ni rémunéré.

### **Discrimination dans la Politique agricole**

Abordons maintenant le problème qui n'affecte en rien l'égalité des citadines mais qui touche aux droits fondamentaux des paysannes. Cette discrimination de la paysanne est liée à la Politique agricole 2002 (PA2002).

Vous n'êtes pas forcément des spécialistes de la politique agricole et je vous donne quelques explications. Il a institutionnalisé le système des paiements directs, des paiements qui rémunèrent les prestations écologiques et d'utilité publique fournie par les agriculteurs. Ces paiements directs sont aujourd'hui vitaux pour l'agriculture suisse puisque celle-ci doit produire dans un environnement économique onéreux. En plus, les lois réglant l'écologie, l'aménagement du territoire et la protection des animaux sont probablement les plus sévères au monde et augmentent considérablement les coûts de production. Pour la grande majorité des domaines agricoles suisses, les recettes provenant de la production agricole ne permettent donc plus de dégager un revenu viable. Les paiements directs sont limités à partir d'un revenu fiscal de CHF 80'000.- et supprimés à partir d'un revenu de CHF 120'000.-. Pour la fortune, le couperet tombe à partir de CHF 800'000.-. Ce montant vous paraît peut-être

élevé, mais n'oubliez pas que l'argent immobilisé dans les terres, les bâtiments d'exploitation, les machines et le cheptel est partie intégrante.

### **« Subventionner » le mari**

Ce que l'Union des Paysannes Suisse UPS ne peut pas accepter est le fait que le revenu fiscal, qui comprend aussi le revenu de la femme, soit pris comme référence pour l'octroi des paiements directs. Ainsi, si l'épouse d'un agriculteur a beaucoup investi dans sa formation et dans sa carrière et touche un salaire adéquat, elle ne pourra plus disposer de son revenu. Elle devra « subventionner » l'exploitation de son mari, privé de paiements directs pourtant bien mérités. Résultat: les jeunes couples concernés par cette ordonnance ne se marient plus. En ce qui concerne ceux qui sont déjà mariés, l'épouse doit choisir entre travailler pour finalement ne rien gagner ou renoncer entièrement ou partiellement à ses occupations professionnelles. Dès la mise en application de l'ordonnance discriminatoire, l'UPS a chargé un avocat d'examiner la situation. Il nous a préparé un document, prouvant la discrimination de la paysanne. Après des interpellations, déposées conjointement au Conseil national et au Conseil des Etats par Mmes Langenberger et Beerli, le Conseil fédéral a dû admettre qu'il y avait en effet discrimination de la paysanne. Notre gouvernement ne pense pourtant rien changer pour le moment puisque, selon le Conseil fédéral, une adaptation de l'ordonnance serait trop compliquée et politiquement mal vue. Nous n'avons pas baissé les bras et nous avons fait des propositions concrètes à l'OFAG, démontrant qu'une application non-discriminatoire de l'ordonnance serait tout à fait faisable et gérable. Après un nouveau refus de leur part d'entrer en matière, la seule issue semble être un jugement du TF. Ce qui ne nous aide pas dans notre démarche est l'attitude plus que tiède de l'Union suisse des paysans. La propagande de certains milieux a apparemment fait effet. Nos paysans ont aujourd'hui tellement peur d'être traités de riches et de gros qu'ils n'osent plus défendre les droits constitutionnels de leurs membres.

Ruth Streit, Aubonne UPS/SLF